Commission
canadienne des grains

Rapport annuel 1986

Canada

87-02365/

Commission canadienne des grains

RAPPORT ANNUEL 1986

The English version of this document, titled Canadian Grain Commission Annual Report 1986, may be obtained from the Canadian Grain Commission.

ISSN 0706-2575

Winnipeg (Manitoba)
le 1er février 1987

L'honorable Charles Mayer
Ministre d'État (Commission canadienne du blé)
OTTAWA (Ontario)

Monsieur le Ministre,

Conformément à l'article 14 de la Loi sur les grains du Canada, nous vous présentons le Rapport annuel de la Commission canadienne des grains pour l'année 1986.

Le rapport donne un aperçu des principales activités de la Commission qui se charge de réglementer la manutention du grain au Canada et d'établir et de maintenir des normes de qualité pour les grains et oléagineux canadiens. Ce rapport renferme également un bilan des recettes et des dépenses de la Commission pour l'année financière se terminant le 31 mars 1986 et des renseignements et des données statistiques sur la quantité et la qualité des grains manutentionnés dans le réseau de silos agréés durant la campagne agricole 1985-1986.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments respectueux.

G.G. Leith
Commissaire en chef

R.H. Klassen
Commissaire en chef adjoint

R.A. Groundwater
Commissaire

TABLE DES MATIÈRES

		Page
Chapitre I	Introduction	1
Chapitre II	Production, qualité et écoulement des grains	2
Chapitre III	Loi sur les grains du Canada	6
	(A) Réglementation de la manutention des grains	6
	(B) Normes de qualité	9
Chapitre IV	Administration	16
Chapitre V	Lois spéciales et autres responsabilités	
	(A) Loi sur les marchés de grain à terme	18
	(B) Loi relative aux taux de fret sur les eaux intérieures	18
	(C) Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest	18
	(D) Institut international du Canada pour le grain	19
Annexe A	Données statistiques et qualité des grains	20
Annexe B	Liste des publications	34
Annexe C	Recettes et dépenses	35
Annexe D	Organigramme	39

CHAPITRE I
INTRODUCTION

Constituée en 1912 en vertu de la Loi sur les grains du Canada, la Commission canadienne des grains, auparavant connue sous le nom de Commission des grains du Canada, relève du ministre d'État (Commission canadienne du blé) qui rend compte des activités de la Commission canadienne des grains au Parlement du Canada. Aux termes de la Loi, elle exerce deux activités principales: elle réglemente la manutention du grain au Canada de même qu'elle établit et maintient des normes de qualité pour les grains et oléagineux canadiens. Ses frais d'exploitation sont recouvrés, en grande partie, par les droits qu'elle perçoit pour ses services.

Trois commissaires, nommés par le gouverneur en conseil, élaborent la politique qui vise les objectifs de la Commission.

Les **six commissaires adjoints,** également nommés par le gouverneur en conseil, répondent aux demandes de renseignements provenant des céréaliculteurs et de l'industrie céréalière. Les quatre commissaires adjoints de l'Ouest veillent à l'exploitation des silos de collecte agréés et font part de leurs observations aux commissaires.

Le **Tribunal d'appel pour les grains** examine les appels faits à la suite du grade attribué à un échantillon de grain lors d'une inspection officielle effectuée par un inspecteur de la Commission.

Le **superviseur de la Bourse des denrées** supervise le marché de grain à terme au Canada, en vertu de la Loi sur les marchés de grain à terme.

Les opérations de la Commission sont dirigées par le **directeur exécutif** qui planifie, coordonne et gère les activités de toutes les divisions, de même qu'il aide à élaborer et à appliquer la politique de la Commission.

Il y a quatre divisions des opérations:

La **division de l'Inspection** est responsable du contrôle qualitatif des grains et oléagineux canadiens à chaque étape de la manutention. Elle inspecte officiellement le grain aux silos terminus et de transbordement agréés et supervise et contrôle le traitement du grain.

La **division de la Pesée** supervise la pesée du grain aux silos terminus et de transbordement agréés, tient compte à intervalles réguliers des stocks et enquête sur les excédents et les déficits exagérés de grain, à l'arrivage et à l'expédition.

Le **Laboratoire de recherches sur les grains** évalue la qualité de la nouvelle récolte, contrôle la qualité du grain dans le réseau de silos agréés jusqu'aux centres de commercialisation, mène des recherches pures et appliquées sur les grains et oléagineux canadiens et offre une assistance technique à l'appui de la commercialisation des grains et oléagineux canadiens.

La **division de l'Économie et de la Statistique** fournit des services de documentation aux silos terminus et de transbordement, mène des études économiques pour le compte de la Commission et publie des données statistiques. En outre, elle délivre les permis de silos et de négociants en grain dont elle contrôle les cautionnements. Elle gère la répartition des wagons ferroviaires aux céréaliculteurs qui en font la demande.

En vertu de la Loi sur les grains du Canada, la Commission doit établir des **Comités de normalisation des grains de l'Ouest et de l'Est** qui revoient et proposent tout nouveau grade ainsi que tout changement aux grades de grain. De plus, ils examinent et proposent des échantillons-types primaires et d'exportation.

La Commission siège à Winnipeg mais offre des services sur place à 18 autres centres répartis dans le Canada. Elle compte environ 800 employés, y compris administrateurs, commis, scientifiques, statisticiens, économistes, inspecteurs et peseurs de grain, ainsi que d'autres spécialistes et techniciens.

CHAPITRE II

PRODUCTION, QUALITÉ ET ÉCOULEMENT DES GRAINS

APPROVISIONNEMENTS ET ÉCOULEMENT DES GRAINS

La campagne agricole 1985-1986 (allant du 1er août 1985 au 31 juillet 1986) s'est caractérisée par une augmentation de la production de la récolte, du volume de grain livré par les céréaliculteurs, des exportations ainsi que de la consommation intérieure. Les exportations des principaux grains et oléagineux du Canada accusaient une augmentation de 5 p. 100 par rapport à celles de la campagne agricole 1984-1985.

La production totale des principaux grains en 1985, estimée à 53,2 millions de tonnes par Statistique Canada*, a connu une augmentation de 14 p. 100 par rapport à la production de l'année précédente. La production de 1985 comprenait 22,3 millions de tonnes de blé (sauf le blé dur), 12,4 millions de tonnes d'orge, 7,5 millions de tonnes de maïs, 3,5 millions de tonnes de colza, 3,0 millions de tonnes d'avoine, 2,0 millions de tonnes de blé dur, 1,0 million de tonnes de soja, 0,9 million de tonnes de lin et 0,6 million de tonnes de seigle.

Les céréaliculteurs ont livré un total de 33,2 millions de tonnes au réseau de silos agréés au cours de 1985-1986, soit une hausse de 19 p. 100 par rapport à l'année précédente. La consommation intérieure a augmenté d'environ 6 p. 100 par rapport à l'année dernière.

Les exportations canadiennes de grain en vrac, de semences et de grains céréaliers traités en 1985-1986 ont augmenté de 5 p. 100, se chiffrant à 24,5 millions de tonnes par rapport à l'année précédente. On a remarqué que les plus grandes augmentations dans les volumes d'exportations des principaux grains étaient de 36 p. 100 dans le cas de l'orge, de 13 p. 100 dans le cas du lin et de 3 p. 100 dans le cas du blé (sauf le blé dur). Les exportations de colza sont restées analogues aux chiffres de 1984-1985. On a remarqué des chutes dans les exportations de seigle soit 35 p. 100, de blé dur soit 24 p. 100 et de maïs soit 12 p. 100.

Au 31 juillet 1986, le total estimatif des stocks de grains en réserve à la fin de la campagne agricole a atteint 16,1 millions de tonnes, ce qui représente une augmentation par rapport au total des stocks qui se chiffrait à 13,0 millions de tonnes l'année précédente.

Ce rapport renferme des données sur la production et la manutention du grain pour tout le Canada. Ces données ont été fournies par Statistique Canada et la Commission canadienne des grains. Là où nous fournissons des données de l'Ouest canadien seulement, nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des données officielles de l'Est canadien.

PRODUCTION, COMMERCIALISATION ET QUALITÉ: 1985-1986

Blés de printemps: Sur la production totale de 20,6 millions de tonnes de tous les blés de printemps au Canada, 99 p. 100 provenaient de l'Ouest canadien.

*Production estimée en novembre pour les principales grandes cultures, Statistique Canada au 3 décembre 1986.

Blé roux de printemps: Les céréaliculteurs de l'Ouest canadien ont livré 18,1 millions de tonnes de blé roux de printemps au cours de la campagne agricole 1985-1986, soit une hausse de 17 p. 100 par rapport à la campagne précédente. Les grades de blé roux de printemps livré aux silos terminus se répartissent comme suit: N° 1 C.W., 27 p. 100, N° 2 C.W., 24 p. 100, N° 3 C.W., 32 p. 100, N° 1 et N° 2 Canada Utilité, 1 p. 100 et Canada Fourrager, 8 p. 100. Cette répartition des grades comprend les grades secs et gourds. De plus, 4 p. 100 était du gourd utilité, fourrager ou printemps des prairies, et 2 p. 100 était du blé de printemps Canada Prairie.

Les exportations des trois plus hauts grades de blé roux de printemps ont totalisé 13,1 millions de tonnes (une baisse de 3 p. 100 par rapport à la campagne précédente), celles du N° 1 Canada Utilité ont totalisé 0,1 million de tonnes (une baisse de 67 p. 100) et les exportations de Canada Fourrager ont atteint 1,4 million de tonnes, soit une hausse par rapport aux 0,2 million de tonnes de l'année précédente.

Blé tendre blanc de printemps: Les céréaliculteurs de l'Ouest canadien ont livré 0,4 million de tonnes de blé tendre blanc de printemps au cours de la campagne agricole 1985-1986.

Les exportations de blé tendre blanc de printemps ont totalisé 0,3 million de tonnes.

Blé dur ambré. Les céréaliculteurs de l'Ouest ont livré 1,7 million de tonnes de blé dur ambré au cours de la campagne 1985-1986. Les grades de blé dur ambré livré aux silos terminus se répartissent comme suit: N° 1 C.W., 32 p. 100; N° 2 C.W., 25 p. 100; N° 3 C.W., 28 p. 100; N° 4 et N° 5 C.W., 14 p. 100. Cette répartition des grades comprend les grades secs et gourds. Les exportations de blé dur ont totalisé 1,4 million de tonnes, soit une diminution de 24 p. 100 par rapport à la campagne précédente. La production des 2,0 millions de tonnes de blé dur au Canada en 1985 provient principalement de l'Ouest.

Blés d'hiver. Statistique Canada a estimé la production de blé d'hiver tendre blanc et de force rouge canadien à 1,7 million de tonnes en 1985-1986, soit une augmentation de 31 p. 100 par rapport à la campagne précédente. Cinquante-sept pour cent de la récolte de blé d'hiver a été cultivée dans l'Est canadien. Les exportations de blé de force rouge d'hiver sont analogues aux chiffres de l'année dernière, soit 0,2 million de tonnes.

Orge. Les céréaliculteurs de l'Ouest canadien ont livré 6,5 millions de tonnes d'orge au cours de la campagne 1985-1986, une hausse de 28 p. 100 par rapport à 1984-1985. Le grade prédominant livré aux silos terminus était l'orge fourragère N° 1, qui représente 91 p. 100 des arrivages (comprend l'orge fourragère n° 1 sèche et gourde). Les exportations d'orge et de ses produits dérivés ont atteint 3,8 millions de tonnes par rapport aux 2,8 millions de tonnes de l'année précédente, soit une hausse de 36 p. 100. Sur une récolte de 12,4 millions de tonnes d'orge, 89 p. 100 ont été cultivées dans l'Ouest canadien.

Maïs. Les livraisons de maïs aux silos de transbordement de l'Est se sont chiffrées à 0,7 million de tonnes au cours de la campagne agricole. Les exportations de maïs canadien se sont chiffrées à 0,5 million de tonnes, soit une baisse de 12 p. 100 par rapport à la campagne précédente. Statistique Canada a estimé la production de maïs canadien à 7,5 millions de tonnes au cours de la campagne 1985-1986, soit 7 p. 100 de plus que la campagne agricole précédente. Quatre-vingt-quatorze pour cent du maïs a été cultivé dans l'Est canadien.

Colza. Les céréaliculteurs de l'Ouest canadien ont livré 3,0 millions de tonnes de colza, une quantité très semblable à la campagne précédente. Sur la récolte de colza

livré aux silos terminus en 1985-1986, 77 p. 100 a été agréée N° 1 Canada. Les exportations ont atteint 1,5 million de tonnes pour les campagnes agricoles 1985-1986 et 1984-1985. Sur un total de 3,5 millions de tonnes de colza récoltées au Canada en 1985-1986, 98 p. 100 a été cultivé dans l'Ouest canadien. La production de l'Ontario est passée de 21 000 tonnes en 1984 à 84 000 tonnes en 1985. Ce chiffre nous indique que la production représente 12 fois celle de 1983.

Avoine. Les céréaliculteurs de l'Ouest canadien ont livré 0,3 million de tonnes d'avoine durant la campagne agricole 1985-1986, soit la même quantité que celle de l'année précédente. Les arrivages aux silos terminus comprenaient 3 p. 100 de N° 2 C.W., 12 p. 100 de Fourragère N° 1 extra, 76 p. 100 de Fourragère N° 1, 6 p. 100 de Fourragère N° 2 et 2 p. 100 de Fourragère N° 3 (grades secs et gourds). Les exportations d'avoine ont atteint 43 000 tonnes, comparativement aux 18 000 tonnes de la campagne précédente. Sur les 3,0 millions de tonnes d'avoine récoltées, 73 p. 100 ont été cultivées dans l'Ouest canadien.

Soja. Les céréaliculteurs ont livré 0,2 million de tonnes de soja aux silos de transbordement de l'Est. Les exportations ont totalisé 0,2 million de tonnes au cours de cette campagne agricole, soit une hausse de 41 p. 100 par rapport à la campagne précédente. Selon les estimations de Statistique Canada, la production de soja dans l'Est canadien s'est élevée à 1,0 million de tonnes au cours de la campagne agricole 1985-1986, soit une augmentation de 11 p. 100 par rapport à la campagne 1984-1985.

Lin. Les céréaliculteurs de l'Ouest canadien ont livré 0,7 million de tonnes de lin au cours de la campagne 1985-1986, ce qui représente 31 p. 100 de plus que les livraisons de la campagne précédente. Quatre-vingt-dix-sept pour cent de lin livré aux silos terminus a été agréé N° 1 C.W. Les exportations de lin ont augmenté par rapport à l'année précédente, se chiffrant à 0,6 million de tonnes. La production de lin a totalisé 0,9 million de tonnes et a été cultivée, en entier, dans l'Ouest canadien.

Seigle. Les livraisons de seigle de l'Ouest se sont chiffrées à 0,3 million de tonnes en 1985-1986, ce qui représente le même volume que la campagne précédente. Les grades de seigle livré aux silos terminus au cours de 1985-1986 se répartissent comme suit: 75 p. 100 N° 1 Canada, 19 p. 100 N° 2 Canada et 5 p. 100 N° 3 Canada. Les exportations de seigle ont été réduites à 0,2 million de tonnes, ce qui représente environ 65 p. 100 du volume d'exportation de 1984-1985. Sur les 0,6 million de tonnes de seigle canadien récolté en 1985, 85 p. 100 a été cultivé dans l'Ouest canadien.

RÉPERCUSSIONS DE L'ENVIRONNEMENT SUR LES CULTURES — (DU 1er AOÛT 1985 AU 31 JUILLET 1986)

L'Ouest canadien: La récolte de l'automne de 1985 a été gravement retardée par les précipitations. Les premières pluies ont nui à la qualité de la récolte et les neiges largement répandues ont empêché la moisson. Un temps plus chaud et plus sec, en automne, a permis de terminer la moisson de la plupart des récoltes dans l'Ouest canadien.

Les conditions de croissance des cultures étaient généralement bonnes en 1986. Plusieurs régions de l'Ouest canadien ont annoncé des rendements presque records. Grâce à des pluies torrentielles au mois d'août, de septembre et d'octobre 1985, la teneur en eau des récoltes semées à l'automne était supérieure à la normale. Les pluies torrentielles du mois d'avril 1986 ont retardé en quelque sorte l'ensemencement au printemps, mais suite au temps chaud et sec vers la fin de mai dans l'est de la Saskatchewan et dans le sud du Manitoba, l'ensemencement a pu reprendre assez tôt.

Dans les régions plus à l'ouest, l'ensemencement a débuté à la fin d'avril. Le sous-sol était riche en humidité et a d'ailleurs encouragé les producteurs à accroître la superficie ensemencée en blé de printemps et en blé dur ambré, surtout dans les régions touchées par la sécheresse en 1984 et en 1985.

Ontario: Peu de semis de la récolte de blé d'hiver ensemencé en 1984 ont été détruits par le froid, et les conditions climatiques favorables au cours de l'été de 1985 ont entraîné une récolte record. La récolte de blé a été faite dans des conditions idéales et la qualité du grain était excellente.

L'Ontario a aussi annoncé des rendements records de grains et oléagineux de printemps. Des averses fréquentes en automne 1985 ont retardé quelque peu la moisson, mais la qualité de la récolte n'a pas été défavorablement touchée.

Québec: Les conditions de croissance de la récolte de 1985 étaient bonnes et il y avait suffisamment d'humidité. Un temps chaud et clair a régné durant la moisson; les rendements étaient excellents et la qualité était bonne.

L'ensemencement des cultures principales de blé, d'orge, d'avoine et de maïs du Québec a été fait vers la fin d'avril 1986 et s'est déroulé dans des conditions favorables jusqu'à la fin de mai.

Tôt dans la saison de croissance, des précipitations au-dessus de la moyenne pendant une période prolongée ainsi qu'un manque de soleil ont nui à la maturation du blé, de l'avoine et de l'orge et ont causé une baisse des rendements et de la qualité.

Nouvelle Écosse: Des conditions climatiques favorables ont régné au cours de la saison de croissance et de récolte de grain en Nouvelle Écosse en 1985. Le rendement et la qualité étaient bons.

L'ensemencement printanier de blé, d'avoine, d'orge, de seigle et de maïs en 1986 s'est terminé vers la mi-mai dans des conditions loin d'être idéales. Des pluies diluviennes et des températures au-dessous de la normale se sont répercutées défavorablement sur la saison de croissance.

CHAPITRE III

LOI SUR LES GRAINS DU CANADA

En vertu de cette Loi, la Commission canadienne des grains doit établir et maintenir des normes de qualité pour le grain canadien et réglementer la manutention du grain au Canada, en vue d'obtenir une denrée valable sur les marchés intérieurs et extérieurs.

A) RÉGLEMENTATION DE LA MANUTENTION DES GRAINS

DÉLIVRANCE DE PERMIS

Au 1er août 1985, la Commission a délivré un total de 2 076 permis, y compris 1 940 aux silos de collecte, 21 aux silos terminus, 25 aux silos de transbordement, 29 aux silos de conditionnement et 61 aux négociants en grain. Des statistiques complémentaires sur les permis délivrés ainsi que sur la capacité d'entreposage figurent à l'annexe A-2.

Solvabilité. Le titulaire de permis est tenu de fournir à la Commission, afin de pouvoir obtenir un permis, des garanties suffisantes pour satisfaire aux obligations des titulaires de documents et ce, afin d'effectuer le paiement ou la livraison du grain; ces documents sont émis par le titulaire en vertu de la Loi sur les grains du Canada. Les obligations sont vérifiées afin d'assurer une garantie suffisante. Une garantie insuffisante peut entraîner la révocation du permis du titulaire.

Si ce dernier manque à ses engagements, la Commission pourra réaliser la garantie. Au cours de la campagne agricole 1985-1986, la Commission a réalisé la garantie de Norstar Grain Company Ltd; les versements seront effectués lorsque l'admissibilité des requérants et la valeur des demandes auront été examinées. De plus, les demandes admissibles de Meridian Grain Ltd. ont été réglées par la compagnie de sûreté en question. Enfin, la Commission détient toujours les recettes provenant de la garantie réalisée en 1984-1985 après la session en faillite de Agri Commodities Ltd. Ces sommes seront versées lorsque la cour donnera ses directives.

DOCUMENTATION

Statistiques. La division de l'Économie et de la Statistique est la principale source canadienne de statistiques sur la manutention, le mouvement et l'entreposage du grain aux installations agréées. Ces données proviennent des rapports officiels et des dossiers périodiques que lui soumettent les titulaires de permis, ainsi que des opérations de la Commission dans les silos agréés. Les données fournies par la Commission canadienne du blé, de même que par d'autres associations et organismes, entrent aussi en ligne de compte.

La Division publie des statistiques sur le volume de grain canadien manutentionné et entreposé dans le réseau de silos et transporté vers les marchés intérieurs et extérieurs. Distribués au Canada comme à l'étranger, ces bulletins servent à la Commission ainsi qu'à l'industrie céréalière et à plusieurs autres organismes gouvernementaux.

La Division collabore étroitement avec la Commission canadienne du blé, la division de la Statistique agricole et la division des Ressources naturelles de Statistique Canada ainsi qu'avec d'autres organismes fédéraux et provinciaux. Outre les échanges de renseignements, elle fournit des données statistiques à l'Organisation des

Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi qu'au Conseil international du blé et au ministère de l'Agriculture des États-Unis.

Études économiques et statistiques. La division de l'Économie et de la Statistique a continué d'étudier la question des frais de manutention du grain afin d'aider la Commission à fixer les tarifs maximums applicables aux services offerts par les silos. La Division a également entrepris des études sur les fonctions de réglementation de la Commission. A titre d'exemples, il y a notamment l'étude des droits exigés par la Commission, les prévisions relatives au mouvement du grain à l'avenir ainsi qu'une étude sur les capacités de séchage sur les fermes. De plus, des agents de la Division ont participé et fourni un appui aux travaux des comités et des groupes d'étude qui oeuvrent au sein de l'industrie céréalière, tel que le Comité supérieur de transport du grain et ses sous-comités.

Services de documentation. La division de l'Économie et de la Statistique fournit un service de documentation et de rapports aux silos terminus et de transbordement agréés. Grâce à son réseau de télécommunications, elle alimente directement, de données sélectionnées, les services de comptabilité et les inventaires de divers organismes et agences de l'industrie céréalière. La Division se base sur ces données pour établir ses rapports statistiques, alors que l'industrie céréalière y a recours dans ses activités commerciales et ses recherches.

Enregistrement. Aux termes des articles 95 et 96 de la Loi sur les grains du Canada, la Commission canadienne des grains est tenue d'enregistrer et d'annuler les récépissés de silos. Les exploitants de silos terminus et de transbordement agréés doivent émettre des récépissés de silos pour tout arrivage de grain enregistré. De même, lorsque le grain est déchargé, les exploitants de silos terminus et de transbordement doivent remettre à la Commission, pour fins d'annulation, les récépissés enregistrés pour la sorte, le grade et la quantité de grain identiques au grain qui est déchargé du silo.

Les récépissés sont enregistrés et annulés conformément aux données officielles sur le grade et le poids. Un récépissé de silos enregistré constitue un document négociable.

Les bureaux de la division de l'Économie et de la Statistique à Winnipeg, à Vancouver et à Montréal contrôlent l'enregistrement et l'annulation des récépissés de silos. Le bureau de la division de l'Inspection à Chatham, en Ontario, fournit, sur demande, des services semblables aux silos de transbordement du sud de l'Ontario.

Au cours de la campagne agricole 1985-1986, des récépissés de silos pour 25 063 124,471 tonnes de grain déchargé ont été enregistrés tandis que des récépissés de silos pour 24 810 143,903 tonnes de grain expédié ont été annulés dans la division de l'Ouest.* Par ailleurs, dans la division de l'Est, des récépissés de silos pour 15 368 950,423 tonnes de grain déchargé ont été enregistrés et des récépissés de silos pour 15 788 490,589 tonnes de grain expédié ont été annulés.

SILOS DE COLLECTE

Tarifs maximums des services. Les tarifs maximums applicables aux services de manutention et d'entreposage du grain ont connu une hausse d'environ 3 p. 100 le 1er octobre 1985. Les nouveaux tarifs maximums pour le blé ont été fixés à 8,53 $ la tonne pour l'élévation et à 0,026 $ la tonne par jour pour l'entreposage. La plupart des exploitants de silos ont continué de débiter un tarif inférieur aux tarifs maximums auto-

*En vertu de la Loi sur les grains du Canada, la division de l'Ouest comprend Thunder Bay et tout le Canada à l'ouest de Thunder Bay. La division de l'Est comprend tout le Canada à l'est de Thunder Bay.

risés pour les services d'élévation offerts aux silos. Les tarifs maximums figurent au tableau 11 de l'annexe A.

Inspection de silos de collecte agréés. Durant la campagne agricole 1985-1986, les commissaires adjoints de l'Ouest ont inspecté 250 silos au Manitoba, 316 dans le sud de la Saskatchewan, 238 dans le nord de la Saskatchewan et 221 en Alberta. Ces inspections ont porté sur la vérification de bascules, de tamis, d'humidimètres ainsi que d'autres appareils. Ils se sont également enquis des déductions de freintes, des évaluations d'impuretés, de rapports sur le grain contaminé, de l'utilisation de formulaires autorisés ainsi que de l'affichage des règlements de la Commission applicables aux silos de collecte.

Les commissaires adjoints sont autorisés à traiter directement avec les exploitants et les cadres des compagnies de silos, lors de la vérification d'excédents ou de déficits exagérés. Afin d'identifier tout excédent ou déficit éventuel dans les livraisons ou expéditions de grain, la Commission prescrit que les stocks de grain, de produits à base de grain et de criblures entreposés dans les silos de collecte ou de conditionnement agréés soient pesés périodiquement. La Commission examine de près ces pesées de contrôle et, au besoin, en discute avec la direction des compagnies concernées.

On précise davantage, à la fin du IIIe Chapitre, les activités des six commissaires adjoints.

SILOS TERMINUS ET DE TRANSBORDEMENT

Tarifs maximums des services. Les tarifs maximums autorisés pour les services de manutention et d'entreposage ont été majorés d'environ 3 p. 100 le 1er octobre 1985. Aux silos terminus, le nouveaux tarif maximum pour le blé a été fixé à 5,01 $ la tonne pour l'élévation. Aux silos de transbordement, le tarif maximum à la réception et à l'expédition du blé transporté par navire a été fixé à 3,81 $ la tonne. Le tarif maximum d'entreposage du blé dans les deux secteurs a été fixé à 0,035 $ la tonne par jour. Tous les exploitants des silos terminus ont demandé des tarifs inférieurs aux tarifs maximums fixés pour l'élévation, tandis que les exploitants des silos de transbordement ont, en général, demandé les tarifs maximums fixés par la Commission pour ce genre de service. Les tarifs maximums figurent au tableau 11 de l'annexe A.

Inspection de l'équipement et des installations. La Commission inspecte, selon le calendrier établi, tous les appareils d'échantillonnage automatiques, ainsi que les bascules et l'équipement utilisés dans les silos terminus et de transbordement agréés pour recevoir et expédier le grain. Grâce à une entente conclue avec le ministère de la Consommation et des Corporations, toutes les bascules de ces installations sont inspectées, vérifiées et certifiées par les inspecteurs de la Commission. Durant la campagne agricole 1985-1986, la division de la Pesée a effectué 1 028 inspections de 356 bascules.

La Commission recommande que les devis de construction de nouveaux silos et de modifications aux installations et au matériel de manutention des grains lui soient présentés à l'avance. C'est ainsi qu'au cours de la campagne agricole 1985-1986, les divisions de l'Inspection et de la Pesée ont examiné cinq séries de plans pour de tels projets.

Services de pesée. La division de la Pesée supervise la pesée de tous les grains réceptionnés et expédiés par les silos terminus agréés. La Division a vérifié la pesée de toutes les expéditions d'exportation partant des silos de transbordement agréés et a vérifié au hasard la pesée du grain reçu aux silos de transbordement agréés.

Pesées de contrôle. La division de la Pesée vérifie régulièrement les stocks entreposés dans les silos terminus et de transbordement agréés, pour veiller à ce que la quantité et la qualité du grain n'aient pas changé au cours de la manutention.

Dans la division de l'Ouest, 15 pesées de contrôle officielles ont été faites et documentées aux silos terminus.

Dans la division de l'Est, 12 pesées de contrôle officielles ont été faites et documentées aux silos de transbordement.

Déficits dans les wagons ferroviaires. La division de la Pesée a mené des enquêtes lors de déficits peu communs ou exagérés dans les wagons ferroviaires, aux silos terminus et aux silos de transbordement.

Déficits dans les cargaisons. En cas de déficits au-delà de 0,1 p. 100 dans les cargaisons de grain aux ports canadiens lacustres ou maritimes, la division de la Pesée a enquêté sur le chargement des navires et a revu tous les renseignements relatifs au déchargement du grain, une fois à destination.

Au cours de la période, la Division a réexaminé six cargaisons destinées à des pays d'outre-mer. En outre, elle a examiné 131 récépissés d'expéditions provenant de Thunder Bay dès que les excédents ou les déficits dépassaient de 0,1 p. 100 les chiffres indiqués sur le connaissement. Les moyennes nettes de déficits dans le cas des cargaisons de navires des lacs figurent au tableau 15 de l'annexe A.

TRANSPORT

Wagons de céréaliculteurs. Au cours de la campagne 1985-1986, les céréaliculteurs ont chargé 4 479 wagons ferroviaires, comparativement aux 3 067 de la campagne précédente. Les expéditions du Manitoba sont entrées en ligne de compte pour 49 p. 100, soit 2 183 wagons, tandis que l'Alberta et la Colombie-Britannique ont expédié 26 p. 100, soit 1 176 wagons et la Saskatchewan, 25 p. 100, soit 1 120 wagons. Les expéditions des céréales de la Commission canadienne du blé ont réprésenté 42 p. 100 du total, soit 1 867 wagons, une augmentation de 87 p. 100 par rapport à la campagne précédente. Plus de 50 p. 100 des expéditions ont été faites sur 17 trajets ferroviaires, sur un total de 192 trajets éventuels. Les destinations principales de ces expéditions par wagons de céréaliculteurs étaient: Vancouver, 2 409 wagons; Thunder Bay, 2 015 wagons et autres centres céréaliers, 55 wagons.

(B) NORMES DE QUALITÉ

Nouveaux grades et révision des définitions de grades. Au cours de cette campagne, les définitions des grades pour l'orge ont été révisées et sont entrées en vigueur au 1er août 1986. Le grade provisoire pour "Échantillon en raison de la variété" qui avait été établi pour les variétés de blé non homologuées a été supprimé au 1er août 1986.

Services d'agréage. Dans la division de l'Ouest, le céréaliculteur en désaccord avec l'agréage, la déduction du taux d'impuretés ou de la teneur en eau attribués au grain qu'il livre au silo de collecte, peut demander qu'un échantillon représentatif du prélèvement effectué au déchargement soit remis à la Commission aux fins d'agréage et de déduction des impuretés officiels.* En l'absence d'une décision satisfaisante, il peut alors demander que l'inspecteur en chef des grains examine l'échantillon. De

*Selon l'article 49(b) de la Loi sur les grains du Canada, si le céréaliculteur et l'agent de silo ne s'entendent pas sur le grade du grain, sur la déduction des impuretés et(ou) sur la teneur en eau, le céréaliculteur a le droit de demander à l'exploitant d'envoyer un échantillon du grain à la Commission canadienne des grains aux fins d'agréage officiel. L'exploitant délivrera alors un récépissé de silo provisoire pour le grain, sous réserve d'agréage et de déduction des impuretés et(ou) la teneur en eau attribués par la Commission.

même, le céréaliculteur, qui estime que l'identité de son grain entreposé en cellule spéciale dans un silo de collecte n'a pas été préservée, peut faire appel à la Commission pour régler le différend. La division de l'Inspection inspecte également les échantillons présentés par des parties intéressées, soit gratuitement ou moyennant des honoraires.

Des services semblables sont offerts aux céréaliculteurs de la division de l'Est, mais sur une base moins officielle. Le céréaliculteur peut soumettre des échantillons pour agréage officiel. Cependant, les grades attribués par la Commission à ces échantillons n'engagent pas les exploitants de silos de collecte, sauf s'il s'agit de blé, de soja et de haricots blancs livrés aux agences de l'Ontario Wheat Producers Marketing Board, de l'Ontario Soya Bean Growers Marketing Board et de l'Ontario Bean Producers Marketing Board. Ces organismes, dans leurs contrats avec leurs agents, ont inclus des dispositions qui prévoient le prélèvement d'échantillons représentatifs pour fins d'agréage officiel par la Commission.

Un laboratoire d'inspection ambulant a offert des services d'inspection officielle aux céréaliculteurs de l'est de l'Ontario. Il était installé à Port Hope durant la moisson de blé et plus tard, à Prescott, durant la moisson de maïs.

Au cours de la campagne agricole 1985-1986, un total de 17 291 échantillons de grain 'sous réserve d'agréage et de déduction des impuretés' ainsi qu'un total de 42 102 autres échantillons (non officiels) ont été inspectés, y compris 28 444 en provenance de l'Ouest et 13 658 de l'Est canadien. En outre, l'inspecteur en chef des grains a revu dix plaintes concernant l'entreposage en cellule spéciale et a établi que, dans tous les cas, l'identité des grains avait été préservée dans le silo de collecte.

Services d'inspection supplémentaires. La division de l'Inspection a examiné et agréé 20 329 échantillons de grains, y compris les échantillons de grains faisant l'objet de l'assurance-récolte et les échantillons provenant de l'enquête sur la nouvelle récolte. Ces renseignements figurent au tableau 19 de l'annexe A.

Services d'inspection aux silos terminus, de transbordement et de conditionnement. Tout grain réceptionné ou expédié par les silos terminus dans la division de l'Ouest ainsi que toute cargaison de grain canadien chargée aux silos de transbordement pour l'exportation sont échantillonnés et inspectés par la division de l'Inspection. Sur demande, la Division offre également ses services aux silos de conditionnement et de transbordement pour les expéditions de grain de l'Est canadien dans le réseau intérieur. Tous les grains entreposés aux silos terminus et de transbordement sont échantillonnés et inspectés lors de la pesée de contrôle officielle. L'étude des services fournis par le personnel de la division de l'Inspection figure à l'annexe A.

Tribunal d'appel pour les grains. Le Tribunal examine les appels faits à la suite d'une réinspection officielle effectuée par l'inspecteur en chef des grains. Durant la campagne agricole 1985-1986, 955 appels ont été examinés. Ces appels se rapportaient à du grain déchargé de wagons et de camions et inspecté officiellement dans la division de l'Ouest. Le grade attribué à l'origine a été confirmé dans 819 cas. Les appels ont porté sur des expéditions de blé, de colza, d'orge, de lin, de seigle ou de graine de moutarde domestique, inspectées officiellement dans la division de l'Ouest.

CONTRÔLE DE LA QUALITÉ

Les fonctions opérationnelles de contrôle de la qualité sont exécutées par le Laboratoire de recherches sur les grains et la division de l'Inspection.

Le Laboratoire de recherches sur les grains fournit, à l'industrie céréalière, l'assurance de la qualité et le soutien au marché. Le contrôle de la qualité inhérente du grain dans les wagonnées et les cargaisons (les facteurs tels que la teneur protéique du blé,

la teneur en huile du colza) ainsi que la vérification de la présence éventuelle de résidus de pesticides et de mycotoxines comptent parmi les éléments les plus importants du **programme d'assurance de la qualité.** Ces contrôles garantissent des expéditions exemptes de contaminants.

De plus, le Laboratoire assure un soutien technique à la division de l'Inspection en effectuant des tests au laboratoire selon les besoins (p. ex.: identification des variétés); en élaborant de nouvelles méthodes ou en améliorant des méthodes existantes afin d'analyser la qualité de façon plus rapide; en effectuant des recherches sur les effets des facteurs de déclassement, tels que la gelée et la germination, sur la qualité du produit final; en procédant à l'étalonnage et à la vérification des appareils, tels que les humidimètres, que la division de l'Inspection utilise pour déterminer la teneur en eau du grain.

Le Laboratoire de recherches sur les grains évalue la qualité des céréales et oléagineux des lignes de sélectionneurs avant l'homologation, ainsi que la qualité des nouvelles variétés qui servent à la production commerciale. Il effectue des études sur les facteurs de la qualité du grain et sur les techniques qui servent à déterminer ces facteurs.

Quelques exemples de programmes sur la qualité du grain exécutés par le Laboratoire sont: la recherche sur les enzymes de blé, la méthodologie de réflectance au proche infrarouge, l'identification des variétés des céréales, la mycologie (moisissures et champignons) et son effet sur le grain entreposé, et les études en biologie du grain.

Le soutien au marché comprend diverses activités effectuées en collaboration avec certains organismes tels que la Commission canadienne du blé et le Conseil de canola du Canada. Des chercheurs et des inspecteurs de la Commission se rendent dans nos pays-clients pour étudier les technologies de traitement couramment en usage et pour déterminer si les grains canadiens conviennent à ces marchés. Ils poursuivent aussi l'étude des installations de la Commission.

Le Laboratoire s'occupe des programmes suivants, qui contribuent à l'assurance de la qualité et au soutien du marché, soit: les enquêtes sur les nouvelles récoltes, la vérification des cargaisons et des wagonnées, les études sur les grains étrangers et la recherche sur l'orge et le malt, le blé dur, les oléagineux, la meunerie, les nouilles, le blé tendre et la cuisson. Les résultats des études menées au Laboratoire paraissent dans un rapport annuel et dans un bon nombre de périodiques et de documents scientifiques (se reporter à l'annexe B).

Points saillants de l'année 1985:

Étalonnage des humidimètres et contrôle de leur rendement. Le Laboratoire de recherches sur les grains est responsable de l'étalonnage et du contrôle du rendement de tous les humidimètres de modèle 919 qui sont utilisés dans les bureaux de la Commission canadienne des grains. Puisque ces humidimètres ne déterminent pas directement la teneur en eau, il faut les étalonner et établir des tableaux de conversion qui indiquent le pourcentage de la teneur en eau à une température donnée, selon les lectures obtenues. Le Laboratoire vérifie annuellement l'exactitude des tableaux de conversion, et l'on distribue au besoin les tableaux révisés afin d'assurer l'exactitude de la détermination. Il y a présentement 43 tableaux de conversion pour 27 grains et oléagineux différents.

On a publié trois tableaux de conversion révisés au 1er août 1985, soit les tableaux nos 11 et 12 pour l'orge, et le tableau no 7 pour le maïs (écart de 20 à 40%).

Contrôle des résidus de pesticides et de mycotoxines. Les exportations de blé, d'orge, d'avoine, de seigle et de colza sont contrôlées au Laboratoire de recherches sur les grains quant aux résidus de pesticides organochlorés, organophosphorés et

organo-azotés. Des échantillons de cargaisons de grains céréaliers ont aussi été testés du point de vue des résidus du fumigant dibromure d'éthylène.

Au cours de la campagne agricole 1985-1986, le Laboratoire a élargi son programme de surveillance des cargaisons afin de déceler la présence de métabolites toxiques de moisissures ainsi qu'un plus grand nombre de mycotoxines dans une plus grande variété de grains. Les cargaisons d'orge, de maïs et de sept classes de blé ont été vérifiées pour la présence de toxines *Fusarium* spp. trichothecène désoxynivalénol (DON ou vomitoxine), diacétoxyscirpénol (DAS), toxine HT-2 et toxine T-2. De plus, le Laboratoire a vérifié des cargaisons d'orge, de maïs et de blé Canada Fourrager quant aux résidus d'ochratoxine 'A'. Les cargaisons de maïs et d'orge ont été contrôlées quant aux résidus d'aflatoxine.

Au cours d'une inspection et de l'agréage officiels, tout grain que l'on soupçonne d'être contaminé par des résidus de pesticides ou des mycotoxines est envoyé au Laboratoire de recherches sur les grains aux fins d'analyse.

Évaluation des dommages subis par le blé séché à la ferme. Afin de minimiser le risque de dommages causés par l'échauffement lorsque le blé canadien est séché artificiellement, le Laboratoire de recherches sur les grains a offert aux agriculteurs un service d'évaluation de la qualité du blé séché dans les séchoirs à air chaud. Les agriculteurs ayant soumis des échantillons ont reçu les résultats et on leur a recommandé des températures de séchage. Un service semblable a été offert aux exploitants de silos terminus par la division de l'Inspection des grains. En se servant de températures et de procédures appropriées de séchage, les exploitants peuvent sécher le blé à haute teneur en eau sans toutefois nuire aux valeurs meunière et boulangère.

Contrôle des niveaux d'alpha-amylase dans le blé canadien. Le Laboratoire de recherches sur les grains a utilisé l'analyse de l'indice de chute pour contrôler les niveaux d'activité de l'enzyme alpha-amylase dans les wagonnées et les cargaisons de la plupart des classes et grades de blé cultivé dans les Prairies canadiennes. Il a fallu procéder à de nombreuses analyses, car les conditions de moisson en 1985 ont occasionné la germination et donc une hausse de l'activité alpha-amylase dans les grades inférieurs. Malgré les conditions nuisibles à la moisson, les grades de mouture de blé roux de printemps C.W. sont très satisfaisants. Cette réussite est due en grande partie aux nouvelles variétés qui résistent davantage à la germination. Grâce au mode d'agréage, le blé germé qui ne convenait ni à la meunerie ni à la boulangerie a été agréé comme Canada Fourrager.

La division de l'Inspection assume la responsabilité d'autres éléments d'assurance de la qualité:

Séparation du blé roux de printemps en fonction de sa teneur protéique. Au cours de la campagne agricole 1985-1986, aux silos terminus à Thunder Bay, à Vancouver et à Churchill, 106 515 wagonnées de blé roux de printemps C.W. n° 1 et n° 2 (CWRS) ont été séparées en fonction de la teneur protéique. Le personnel de la division de l'Inspection à Thunder Bay, à Vancouver, à Prince Rupert et à Churchill a utilisé des appareils de spectroscopie de réflectance au proche infrarouge (NIRS) pour déterminer la teneur protéique.

Les cargaisons de blé n° 1 et n° 2 CWRS ont tous atteint, sans exception, la teneur protéique garantie telle que déterminée par la méthode Kjeldahl. La détermination de la teneur protéique des échantillons des cargaisons de blé de Vancouver et de Prince Rupert a été faite au laboratoire de Vancouver tandis que des échantillons d'autres cargaisons de n° 1 et n° 2 CWRS ont été envoyés à Winnipeg.

L'équipement automatisé (NIRS) à Winnipeg a servi à établir la teneur en protéines des échantillons de blé roux de printemps, de blé tendre blanc de printemps, de

blé rouge d'hiver de l'Alberta, de blé de printemps Canada Prairie, de blé dur ambré et d'orge au programme des essais préliminaires du début de la récolte.

La Commission a continué de fournir des échantillons-contrôles aux compagnies céréalières pour les aider à vérifier l'exactitude et la précision des appareils qu'elles utilisent pour déterminer la teneur en protéines.

Services entomologiques. Au cours de la campagne agricole 1985-1986, la section des Services entomologiques a examiné 114 224 échantillons. Les basses températures de la moisson tardive expliquent que le grain a été entreposé lorsqu'il était frais, réduisant ainsi le niveau d'infestation. Le niveau moyen d'infestation des échantillons examinés était de 1,5 p. 100. Aucun permis de silos n'a été suspendu, à cause d'infestation, au cours de cette campagne.

De tous les insectes capturés, le cucujide roux était le plus courant d'entre eux. A cause de niveaux d'humidité plus élevés dans le grain entreposé, on a remarqué une légère augmentation des infestations par les acariens.

Qualité des exportations. La Commission a donné suite à des demandes de renseignements relatives à la qualité et à l'état du grain expédié outre-mer. Le personnel de la Commission a examiné des échantillons officiels prélevés des expéditions au moment du chargement et a ensuite fourni des comptes rendus détaillés de ces enquêtes. Au cours de la campagne agricole 1985-1986, la Commission a effectué et réglé, à la satisfaction de tous les concernés, des enquêtes sur neuf cargaisons, ce qui représente moins de 1 p. 100 de toutes les cargaisons exportées.

RECHERCHES

Travaux de recherches en laboratoire. Les recherches effectuées sur le blé ordinaire et le blé dur ambré ont surtout porté sur les domaines suivants: les effets de prébroyage des cylindres, du déclenchement et du différentiel quant au rendement à la mouture du blé canadien de dureté variée; les effets de l'endommagement par la cécidomyie, causé lors d'infestations au cours de 1984 et 1985, sur la qualité du blé roux de printemps; l'influence qu'a l'irrigation des champs sur la qualité du blé roux de printemps C.W., du blé de printemps Canada Prairie et sur le blé tendre blanc de printemps C.W. (la fin d'une étude triennale); l'évaluation de la qualité des farines de blé canadien pour l'industrie française de la boulangerie; le potentiel des divers blés canadiens pour le marché brésilien; l'évaluation des blés de printemps Canada Prairie et rouge d'hiver C.W. quant à leur utilisation en Égypte; l'application de la technique d'électrophorèse sur gel de polyacrylamide pour vérifier la présence ou l'absence de grains mélangés dans les variétés non homologuées lors de livraisons de blé roux de printemps C.W.; l'évaluation de la chromatographie liquide-liquide sous pression en phase inversée pour l'identification des cultivars de blé; les études préliminaires sur l'usage de l'électrophorèse à deux dimensions pour l'identification des cultivars de blé; l'élaboration d'un index au proche infrarouge pour indiquer la dureté du blé; la détermination de la 'force' du blé en utilisant la spectroscopie de réflectance au proche infrarouge (NIRS); les effets de l'amidon endommagé et de l'absorption au pétrissage sur les propriétés à l'alvéographe de la farine de blé de force roux de printemps canadien; l'effet des conditions de broyage sur des cylindres lisses lors de la réduction de la semoule du blé de force roux de printemps; le rôle des lipides quant à la valeur culinaire du spaghetti; l'effet du séchage artificiel du blé dur sur la qualité du spaghetti; la relation entre la vitrosité et la dureté du blé dur; l'effet des 'blés des autres classes' sur la qualité du blé dur; l'effet du poids spécifique sur la mouture du blé dur et sa qualité de cuisson du spaghetti; la transformation du désoxynivalénol au cours du traitement et de la cuisson du spaghetti et des nouilles.

Les recherches sur l'orge ont porté sur: les propriétés de focalisation iso-électrique des enzymes de bêta-amylase de l'orge et du malt; l'alpha-glucosidase dans l'orge et dans le malt; l'élaboration d'un essai précis pour la dextrinase limitée dans l'orge et dans le malt; des études sur les protéines hordéines produits durant le maltage; des études concernant le gel de l'orge poussant dans les champs; des études continues sur les alpha-amylases de l'orge et du malt; la production de l'alpha-amylase dans les embryons d'orge excisés.

Les recherches sur les oléagineaux ont porté sur les projets suivants: une étude des effets des facteurs environnementaux et des pratiques agronomiques sur la teneur en chlorophylle du colza; des essais visant à établir des moyens objectifs pour évaluer la maturité des hybrides de tournesol; l'élaboration d'une technique plus rapide pour déterminer la teneur en glucosinolates du canola et du colza; l'évaluation de la qualité du canola et du colza qui ont été préservés durant l'hiver; la détermination et le testage des critères de qualité pour les variétés de graines de tournesol de confection.

Voici les autres domaines dans lesquels des recherches ont été effectuées au cours de l'année: le développement d'une méthodologie en utilisant un chromatographe en phase gazeuse à colonne capillaire et détecteur sélecteur de masse aux fins d'analyses de résidus de pesticides dans le grain; l'élaboration d'une méthode analytique pour détecter les résidus de mycotoxines dans le grain canadien; la vérification visant à détecter la présence de toxines trichothecène *Fusarium* spp. dans le blé contenant des grains blancs momifiés (tombstone); la détection de toxines trichothecène *Fusarium* spp. dans le maïs de l'Ontario; des études de la mycoflore liée à la présence de grains blancs momifiés (tombstone) et de mildiou dans le blé ainsi que dans le canola et le colza récoltés de façon habituelle et après avoir 'hiverné'; des études microscopiques de grains de blé endommagés par la cécidomyie, de grains de blé et d'orge ayant subi des dommages causés par un insecte suceur, et de grains de seigle mâchés par des insectes tels que les sauterelles; et des études sur une grande variété de grains d'apparences bizarres occasionnées par diverses influences sur les cultures de grains différents de 1984 et de 1985.

ACTIVITÉS DES COMMISSAIRES ADJOINTS

En vertu de la Loi sur les grains du Canada, la Commission doit nommer six commissaires adjoints: un dans chacune des provinces du Québec, de l'Ontario, du Manitoba et de l'Alberta et deux dans la province de la Saskatchewan. Les quatre commissaires adjoints de l'Ouest entretiennent des relations avec la Commission et les exploitants de silos ainsi qu'avec les céréaliculteurs. Ils donnent suite aux demandes de renseignements et aux plaintes des producteurs.

La Commission canadienne des grains n'est pas autorisée à remettre des permis aux silos privés de l'Est canadien, car certains articles de la Loi sur les grains du Canada relatifs à la division de l'Est n'ont pas encore été proclamés. Par conséquent, les deux commissaires adjoints de l'Est n'ont pas de fonction de surveillance à l'égard de ces silos. Autrement, leurs fonctions ressemblent à celles des commissaires adjoints de l'Ouest.

Au cours de cette campagne, les commissaires adjoints de l'Ouest ont donné suite aux plaintes provenant des producteurs. Ils ont fait rapport sur les surplus réalisés aux silos et sur toute infraction au règlement et au décret de la Commission. Ils ont pris la parole aux réunions de producteurs et aux colloques organisés par des exploitants de silos. Ils ont rencontré des exploitants de silos, des négociants en grain et des représentants de compagnies de silo. En collaboration avec des représentants de la division de l'Inspection, ils ont pourvu en personnel les kiosques d'exposants de la Commission aux foires agricoles et ont participé aux colloques portant sur le séchage du grain.

Au cours de la campagne agricole 1985-1986, les commissaires adjoints de l'Est ont donné suite aux demandes provenant des producteurs, des expéditeurs, des traiteurs, des offices de commercialisation, des compagnies de silo et des associations des négociants en grain. Ils ont tenu des discussions avec des chercheurs, des compagnies de silo ainsi que des représentants de l'assurance-récolte. Ils ont représenté la Commission lors de visites aux silos de transbordement.

CHAPITRE IV
ADMINISTRATION

NOMINATIONS

Au 25 mars 1986, G.G. Leith a remplacé H.D. Pound à titre de Commissaire en chef et R.H. Klassen a remplacé M. Leith à titre de Commissaire en chef adjoint. R.A. Groundwater a remplacé M^me^ V.E. Candlish, Ph.D. à titre de Commissaire le 1^er^ mai 1986.

W. Yurko a remplacé G. Marshall à titre de Commissaire adjoint de l'Alberta. Le bureau du Commissaire adjoint a été établi à Edmonton plutôt qu'à Calgary. M.E. Wakefield a remplacé W.J. McHugh en Saskatoon à titre de Commissaire adjoint. A.N. Watson a remplacé R.M. Clark comme Commissaire adjoint de l'Ontario et le bureau a été déménagé de Harrow à Chatham. Toutes les nominations des Commissaires adjoints ont été faites le 30 juin 1986.

R.J. Mousseau a été nommé Directeur adjoint de Vérifications et Bascules de la division de la Pesée au 3 février 1986.

L. Burch a été nommée Chef, Services d'information au 28 avril 1986. S. Steiger a été nommée Agent des Services d'information le 9 septembre 1985.

RELATIONS PUBLIQUES

Publications. Les publications fournies par la Commission figurent à l'annexe B. Ces dernières sont disponibles séparément ou par voie d'abonnement.

Réunions et visites. Des représentants de la Commission ont assisté ou participé à une grande variété de réunions, tant au Canada qu'à l'étranger. Ces événements portaient sur divers aspects de la manutention et de la qualité des grains. Ces occasions permettent à la Commission de se tenir au courant des progrès et de mieux faire connaître ses activités. Par ailleurs, des rencontres ont eu lieu avec plusieurs acheteurs de grains et oléagineux canadiens pour s'assurer que ces clients demeurent toujours satisfaits. De plus, des cadres du personnel technique et professionnel ont représenté la Commission à de nombreux colloques scientifiques et techniques tenus en Amérique du Nord et à l'étranger, tandis que des représentants du laboratoire ont fait des visites d'ordre technique à plusieurs pays d'outre-mer.

Visites guidées. La Commission continue d'accueillir des particuliers, des groupes, des délégations et des missions qui s'intéressent à ses nombreuses activités. Au cours de l'année, plus de 800 visiteurs, venant du Canada et de l'étranger, ont participé à environ 55 visites organisées des installations de l'administration centrale. Plusieurs membres du personnel de la Commission ont pris part à des discussions d'ordre technique avec ces visiteurs. De plus, au cours de l'année, dans la plupart des 15 autres bureaux de la Commission, le personnel a accueilli des visiteurs provenant du pays et de l'étranger.

Stand. Au cours de l'année, le stand de la Commission a été monté à 17 foires et rencontres. Les représentants de la Commission qui accompagnent le stand s'efforcent de répondre aux demandes de renseignements et d'offrir des renseignements supplémentaires se rapportant aux activités et aux politiques de la Commission.

BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque de la Commission canadienne des grains offre une grande variété de services d'information au personnel de la Commission, aux personnes oeuvrant au sein de l'industrie céréalière et à la communauté agricole en général. La collection, qui remonte à 1912, est importante dans les domaines de la chimie céréalière, de la meunerie et de la boulangerie, du transport du grain et de la qualité du grain. Le personnel travaille en étroite collaboration avec la bibliothèque de la Commission canadienne du blé ainsi qu'avec d'autres bibliothèques spécialisées. De plus, il effectue ses recherches par l'intermédiaire d'une banque de données versées sur ordinateur afin de pouvoir fournir les derniers renseignements dont il dispose.

FINANCES

Recettes. La Commission canadienne des grains tient une comptabilité de caisse et ses recettes sont créditées directement au Fonds du revenu consolidé du gouvernement fédéral. Les recettes de la Commission pour l'année financière qui s'est terminée le 31 mars 1986 ont atteint un total de 32 712 981 $ pour les biens et services fournis à l'industrie, soit une baisse de 2 341 263 $ (6,7 p. 100) par rapport à la période précédente.

Les recettes inférieures de l'année 1985-1986 sont dues, en grande partie, à la diminution du volume de grain manutentionné dans le réseau canadien (-15,3 p. 100 par rapport à l'année précédente). Une augmentation des droits perçus par la Commission pour ses services à partir d'août 1985 s'est traduite par une légère amélioration des recettes nettes.

Dépenses. Les dépenses de la Commission sont recouvrées à même les crédits parlementaires affectés à cette fin et sont inscrites selon la méthode de comptabilité de caisse. Les comptes financiers sont modifiés pour tenir compte des coûts afférents aux biens et aux services reçus au 31 mars 1986, mais impayés à la date limite de règlement de l'année financière 1985-1986.

Les dépenses d'exploitation comprennent les services non budgétaires qui proviennent d'autres ministères et pour lesquels il n'y a pas de frais directs, tels les avantages accordés aux employés de même que les frais d'émission de chèques. Le total des dépenses de la Commission en 1985-1986 a atteint 39 046 381 $, y compris 796,8 années-personnes. Ainsi, ces dépenses représentent une augmentation minimale des coûts de 668 811 $ (1,7 p. 100), causée principalement par l'inflation.

CHAPITRE V

LOIS SPÉCIALES ET AUTRES RESPONSABILITÉS

(A) LOI SUR LES MARCHÉS DE GRAIN À TERME

Cette Loi réglemente les marchés de grain à terme au Canada et prévoit la nomination d'un superviseur des marchés à terme qui relève des commissaires.

Le décret du Conseil P.C. 1976-590 modifie les dispositions de cette Loi pour l'appliquer désormais à la Winnipeg Commodity Clearing Ltd., la Bourse des denrées de Winnipeg, la Bourse des grains de Vancouver, la British Columbia Grain Shippers Clearance Association, la Lake Shippers Clearance Association ainsi qu'à leurs cadres et membres.

Aux termes du Règlement, les bourses et les chambres de compensation sont tenues de faire parvenir à la Commission la liste de leurs membres, de même que des exemplaires de leurs arrêtés et dispositions réglementaires.

Le superviseur observe les procédures que suivent les vendeurs de grain à terme. Il examine également les dossiers et registres des chambres de compensation pour s'assurer que les transactions sont menées conformément aux dispositions de la Loi et du Règlement. Dans le même but, il rend périodiquement visite à la Bourse des grains de Vancouver. Il veille aussi à ce que la Commission maintienne des liens étroits avec les organismes régis par la Loi et le Règlement sur les marchés de grain à terme.

(B) LOI RELATIVE AUX TAUX DE FRET SUR LES EAUX INTÉRIEURES

En vertu de cette Loi, la Commission peut fixer des taux maximums de fret applicables au transport du grain de Thunder Bay par voie des lacs aux autres ports de l'Est canadien. Aucun tarif maximum n'a été établi au cours de la période examinée.

La division de l'Économie et de la Statistique prépare, à l'intention de la Commission, des résumés des taux moyens pondérés afin de la tenir au courant des tarifs en vigueur.

(C) LOI DE STABILISATION CONCERNANT LE GRAIN DE L'OUEST

En vertu de cette Loi, la Commission peut enquêter sur une plainte voulant que l'admissibilité d'un requérant au Programme de stabilisation concernant le grain de l'Ouest n'ait pas été dûment reconnue. Par ailleurs, les céréaliculteurs déclarés inadmissibles par le ministre responsable peuvent faire appel aux termes de l'alinéa 7(2) de la Loi. De plus, en vertu de l'alinéa 28(1), la Commission est autorisée à déterminer l'admissibilité de l'intéressé. Aucun appel n'a été interjeté durant la période en question. En vertu de l'alinéa 30(2), la Commission établit des arrêtés imposant une amende de deux pour cent par mois aux titulaires de permis qui ont omis de payer la contribution exigible en vertu de la LSGO. Deux arrêtés de ce genre ont été établis durant la période faisant l'objet du présent rapport.

La Commission continue d'offrir des services de traitement des données au Programme de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, y compris la collecte de données et des prélèvements de droits des céréaliculteurs ainsi que la préparation de rapports destinés aux participants.

(D) INSTITUT INTERNATIONAL DU CANADA POUR LE GRAIN

MM. G.G. Leith et W.J. O'Connor ont agi à titre de directeurs et M. Leith s'est acquitté des fonctions de président du Conseil d'administration de l'Institut. La Commission a continué d'appuyer les démarches de l'Institut visant à augmenter les débouchés de l'industrie canadienne des céréales et oléagineux. Des commissaires et des cadres de la Commission ont de nouveau servi de conférenciers ou de personnes-ressources aux nombreux cours offerts par l'Institut, dont ont pu profiter plusieurs employés de la Commission.

ANNEXE A

DONNÉES STATISTIQUES ET QUALITÉ DES GRAINS

A-1 APPROVISIONNEMENTS ET ÉCOULEMENT DES GRAINS AU CANADA
Campagne agricole 1985-86[1] (en milliers de tonnes)

	Blé (sauf le blé dur)		Blé dur		Orge		Maïs		Colza		Avoine		Soja		Lin		Seigle		Total	
	85/86	84/85	85/86	84/85	85/86	84/85	85/86	84/85	85/86	84/85	85/86	84/85	85/86	84/85	85/86	84/85	85/86	84/85	85/86	84/85
APPROVISIONNEMENTS																				
Report au 31 juillet 1985[2]	7 074	(8 426)	524	(764)	2 156	(1 971)	1 431	(1 005)	470	(120)	619	(695)	217	(132)	144	(155)	383	(431)	13 018	(13 699)
Production de 1985	22 295	(19 114)	1 957	(2 085)	12 443	(10 296)	7 472	(7 023)	3 508	(3 382)	2 997	(2 670)	1 048	(944)	902	(694)	598	(664)	53 220	(46 872)
Total des approvisionnements	**29 369**	**(27 540)**	**2 481**	**(2 849)**	**14 559**	**(12 267)**	**8 903**	**(8 028)**	**3 978**	**(3 502)**	**3 616**	**(3 365)**	**1 265**	**(1 076)**	**1 046**	**(849)**	**981**	**(1 095)**	**66 238**	**(60 571)**
ÉCOULEMENT																				
Exportations[3]	16 305	(15 757)	1 385	(1 826)	3 794	(2 781)	490	(555)	1 456	(1 456)	43	(18)	173	(123)	586	(517)	234	(359)	24 466	(23 392)
Marchés intérieurs	5 180	(4 709)	532	(499)	7 574	(7 330)	6 551	(6 042)	1 541	(1 576)	2 759	(2 728)	950	(736)	155	(188)	431	(353)	25 673	(24 161)
Écoulement total	**21 485**	**(20 466)**	**1 917**	**(2 325)**	**11 368**	**(10 111)**	**7 041**	**(6 597)**	**2 997**	**(3 032)**	**2 802**	**(2 746)**	**1 123**	**(859)**	**741**	**(705)**	**665**	**(712)**	**50 139**	**(47 553)**
REPORT (31 juillet 1986)																				
Dans les fermes	700	(940)	70	(140)	1 095	(865)	1 410	(1 040)	270	(95)	635	(495)	20	(20)	75	(25)	160	(150)	4 435	(3 770)
Dans les silos de collecte, de conditionnement et terminus	4 898	(3 333)	433	(184)	1 569	(876)	1	(--)	688	(344)	157	(88)	—	(—)	222	(114)	149	(222)	8 117	(5 161)
Entreposés et en transit aux silos de transbordement de l'Est du Canada	1 820	(2 376)	43	(156)	293	(15)	84	(17)	2	(4)	13	(15)	2	(11)	1	(—)	1	(6)	2 259	(2 626)
Dans les minoteries de l'Est et de l'Ouest	94	(101)	8	(6)	—	(—)	351	(374)	—	(—)	—	(—)	120	(186)	—	(—)	—	(—)	573	(667)
En transit par chemin de fer, divisions de l'Est et de l'Ouest	372	(324)	10	(38)	274	(374)	16	(—)	21	(27)	9	(21)	—	(—)	7	(5)	6	(5)	715	(794)
Total en entrepôt au 31 juillet 1986	**7 884**	**(7 074)**	**564**	**(524)**	**3 231**	**(2 156)**	**1 862**	**(1 431)**	**981**	**(470)**	**814**	**(619)**	**142**	**(217)**	**305**	**(144)**	**316**	**(383)**	**16 099**	**(13 018)**

[1]Chiffres provisoires
[2]révisé
[3]y compris les exportations de grain en vrac, de semences (sauf le lin et le colza) et de produits écrasés et traités mesurés en équivalents en grains.

A-2 PERMIS EN VIGUEUR ET CAPACITÉ D'ENTREPOSAGE
Au 1er août 1984 et 1985

Genre de permis	Nombre de permis		Capacité en tonnes	
	1985	1984	1985	1984
Silos de collecte	1 940	1 967	7 894 740	8 005 720
Silos de conditionnement	29	32	508 070	543 770
Silos terminus	21	21	3 663 550	3 517 050
Silos de transbordement	25	25	3 436 730	3 466 390
Négociants en grains	61	62	—	—
TOTAL	**2 076**	**2 107**	**15 503 090**	**15 532 930**

A-3 ARRIVAGES TOTAUX AUX SILOS TERMINUS
Campagne agricole 1985-1986

	Tonnes nettes	Pourcentage de la classe	Pourcentage du total des récépissés
BLÉ			
Roux de printemps N° 1 de l'Ouest	3 995 964	25,1	15,9
Roux de printemps N° 1 de l'Ouest, gourd	322 277	2,0	1,3
Roux de printemps N° 2 de l'Ouest	2 650 558	16,7	10,5
Roux de printemps N° 2 de l'Ouest, gourd	1 233 138	7,8	4,9
Roux de printemps N° 3 de l'Ouest	3 762 284	23,7	15,0
Roux de printemps N° 3 de l'Ouest, gourd	1 283 243	8,1	5,1
Blé de printemps Canada Prairie	295 816	1,8	1,2
N° 1 Canada Utilité	126 953	0,8	0,5
N° 2 Canada Utilité	21 954	0,1	0,1
Fourrager	1 224 336	7,7	4,8
Autres blés gourds	660 754	4,2	2,6
Humide	196 491	1,2	0,8
Rejeté	4 193	*	*
Autres blés roux de printemps	123 805	0,8	0,5
Total, Blé roux de printemps	**15 901 766**	**100,0**	**63,2**
Total, Blé tendre blanc de printemps	**263 883**	**100,0**	**1,0**
Total, Blé rouge d'hiver	**317 938**	**100,0**	**1,3**
BLÉ DUR			
Dur ambré N° 1 de l'Ouest	456 995	31,2	1,8
Dur ambré N° 1 de l'Ouest, gourd	19 111	1,3	0,1
Dur ambré N° 2 de l'Ouest	297 178	20,3	1,2
Dur ambré N° 2 de l'Ouest, gourd	64 049	4,4	0,3
Dur ambré N° 3 de l'Ouest	277 780	19,0	1,1
Dur ambré N° 3 de l'Ouest, gourd	133 374	9,1	0,5
Dur ambré N° 4 de l'Ouest	102 733	7,0	0,4
Dur ambré N° 4 de l'Ouest, gourd	72 647	5,0	0,3
Dur ambré N° 5 de l'Ouest	13 572	0,9	0,1
Dur ambré N° 5 de l'Ouest, gourd	13 018	0,9	*
Autres blés durs	13 821	0,9	0,1
Total, Blé dur	**1 464 278**	**100,0**	**5,9**
TOTAL, TOUS LES BLÉS	**17 947 865**	**100,0**	**71,4**

*moins de 0,1 %

A-3 ARRIVAGES TOTAUX AUX SILOS TERMINUS
Campagne agricole 1985-1986 (suite)

	Tonnes nettes	Pourcentage de la classe	Pourcentage du total des récépissés
ORGE			
N° 1 à six rangs de l'Ouest	—	—	—
N° 1 à six rangs de l'Ouest, gourde	82	*	*
N° 2 à six rangs de l'Ouest	9 031	0,2	*
N° 2 à six rangs de l'Ouest, gourde	1 637	*	*
N° 1 à deux rangs de l'Ouest	1 397	*	*
N° 1 à deux rangs de l'Ouest, gourde	230	*	*
N° 2 à deux rangs de l'Ouest	10 351	0,2	0,1
N° 2 à deux rangs de l'Ouest, gourde	3 546	0,1	*
Fourragère N° 1	3 224 145	73,7	12,8
Fourragère N° 1, gourde	737 487	16,9	2,9
Fourragère N° 2	146 225	3,3	0,6
Fourragère N° 2, gourde	43 787	1,0	0,2
Fourragère N° 3	13 236	0,3	0,1
Fourragère N° 3, gourde	3 123	0,1	*
Autres gourds	1 791	*	*
Humide	53 954	1,2	0,2
Rejetée	111	*	*
Autres	123 803	2,8	0,5
TOTAL, ORGE	**4 373 936**	**100,0**	**17,4**
COLZA			
N° 1 Canada	1 316 697	75,4	5,2
N° 1 Canada, gourd	28 733	1,6	0,1
N° 2 Canada	250 835	14,4	1,0
N° 2 Canada, gourd	12 417	0,7	*
N° 3 Canada	39 770	2,3	0,2
N° 3 Canada, gourd	4 052	0,2	*
Autres gourds	9 416	0,5	*
Humide	25 323	1,5	0,1
Rejeté	—	—	—
Autres	58 577	3,4	0,2
TOTAL, COLZA	**1 745 820**	**100,0**	**6,9**
AVOINE			
N° 1 de l'Ouest	—	—	—
N° 1 de l'Ouest, gourde	—	—	—
N° 2 de l'Ouest	3 419	3,2	*
N° 2 de l'Ouest, gourde	258	0,2	*
Fourragère N° 1 extra	10 229	9,7	*
Fourragère N° 1 extra, gourde	2 293	2,2	*
Fourragère N° 1	66 382	63,1	0,3
Fourragère N° 1, gourde	13 546	12,9	0,1
Fourragère N° 2	5 503	5,2	*
Fourragère N° 2, gourde	1 040	1,0	*
Fourragère N° 3	1 312	1,3	*
Fourragère N° 3, gourde	255	0,2	*
Humide	300	0,3	*
Rejetée	—	—	—
Autres	697	0,7	*
TOTAL, AVOINE	**105 234**	**100,0**	**0,4**

*moins de 0,1 %

A-3 ARRIVAGES TOTAUX AUX SILOS TERMINUS
Campagne agricole 1985-1986 (suite)

	Tonnes nettes	Pourcentage de la classe	Pourcentage du total des récépissés
LIN			
N° 1 Canada	540 709	86,9	2,2
N° 1 Canada, gourd	65 139	10,5	0,3
N° 2 Canada	5 846	0,9	*
N° 2 Canada, gourd	565	0,1	*
N° 3 Canada	2 537	0,4	*
N° 3 Canada, gourd	876	0,1	*
Autres gourds	419	0,1	*
Humide	5 109	0,8	*
Rejeté	—	—	—
Autres	1 269	0,2	*
TOTAL, LIN	**622 469**	**100,0**	**2,5**
SEIGLE			
N° 1 Canada	162 636	74,7	0,6
N° 1 Canada, gourd	2 023	0,9	*
N° 2 Canada	38 199	17,6	0,2
N° 2 Canada, gourd	2 383	1,1	*
N° 3 Canada	8 799	4,0	*
N° 3 Canada, gourd	1 429	0,7	*
Ergoté	148	0,1	*
Autres gourds	430	0,2	*
Rejeté	7	*	*
Autres	1 598	0,7	*
TOTAL, SEIGLE	**217 652**	**100,0**	**0,9**
AUTRES GRAINS ET PRODUITS DÉRIVÉS			
Tournesol	616	0,5	*
Grain mélangé	435	0,4	*
Criblures	26 006	20,2	0,1
Sarrasin	165	0,1	*
Pois	10 067	7,9	0,1
Carthame	46	*	*
Millet commun	10 781	8,4	*
Graine de moutarde	36 519	28,4	0,1
Triticale	40	*	*
Carthame des É.-U.	239	0,2	*
Moutarde des É.-U.	41	*	*
Lentilles	479	0,4	*
Féveroles	1 405	1,1	*
Produits manufacturés	812	0,6	*
Criblures granulées	40 746	31,8	0,2
Maïs des É.-U.	24	*	*
Colza des É.-U.	68	*	*
TOTAL	**128 489**	**100,0**	**0,5**
TOTAL GLOBAL	**25 141 465**	**100,0**	**100,0**

*moins de 0,1 %

A-4 ÉCHANTILLONS DE GRAINS INSPECTÉS "SOUS RÉSERVE D'AGRÉAGE ET DE DÉDUCTION DES IMPURETÉS"
Campagne agricole 1985-1986

Poste	Nombre d'échantillons
Chatham	5 554
Montréal	—
Winnipeg	9 746
Calgary	1 557
Moose Jaw	102
Saskatoon	142
Lethbridge	190
Vancouver	—
TOTAL	**17 291**

A-5 AUTRES ÉCHANTILLONS NON OFFICIELS DE GRAIN INSPECTÉS
Campagne agricole 1985-1986

Poste	Nombre d'échantillons
Chatham	11 727
Montréal	1 931
Winnipeg	11 065
Calgary	6 453
Moose Jaw	889
Saskatoon	2 399
Lethbridge	5 382
Vancouver	2 256
TOTAL	**42 102**

A-6 RÉINSPECTION DES ARRIVAGES PAR WAGON OU PAR CAMION DE GRAIN DE L'OUEST
Campagne agricole 1985-1986

Poste	Inspectés	Réinspectés	Grade inchangé	Grade rehaussé	Grade abaissé	Pourcentage d'impuretés relevé	Pourcentage d'impuretés abaissé
Thunder Bay	161 861	11 928	10 412	1 460	29	1	26
Winnipeg	2 392	569	539	28	1	—	1
Churchill	8 473	103	95	5	2	—	1
Moose Jaw	5 725	328	192	135	1	—	—
Saskatoon[1]	5 364	341	258	54	5	2	9
Calgary	1 694	35	34	1	—	—	—
Prince Rupert	19 422	454	414	40	—	—	—
Vancouver	141 891	7 470	6 809	590	8	8	55
TOTAL	**346 822**	**21 228**	**18 753**	**2 313**	**46**	**11**	**92**
Pourcentage de l'ensemble des wagons et camions	**100,0**	**6,1**	**99,3**	**0,7**	*	*	*
Pourcentage de l'ensemble des réinspections	—	**100,0**	**88,4**	**10,9**	**0,2**	**0,1**	**0,4**

[1]Dans le cas des 10 échantillons réinspectés à Saskatoon, le grade et le pourcentage d'impuretés ont **tous les deux** été rehaussés. Dans trois cas, le grade et le pourcentage d'impuretés ont **tous les deux** été abaissés. Dans tous les autres cas, **soit** le grade **ou** le pourcentage d'impuretés a été changé, et non pas les deux.

*moins de 0,05 %.

A-7 INSPECTION DE WAGONS ET DE CAMIONS CHARGÉS DE GRAIN DE L'OUEST AUX SILOS TERMINUS ET DE CONDITIONNEMENT
Campagne agricole 1985-1986

Poste	Wagons	Camions	Total
	– Nombre d'échantillons –		
Winnipeg	157	—	157
Thunder Bay	13 304	445	13 749
Calgary	44	1	45
Lethbridge	—	—	—
Saskatoon	409	608	1 017
Moose Jaw	826	503	1 329
Vancouver & Prince Rupert	43	2 282	2 325
Churchill	144	—	144
TOTAL	**14 927**	**3 839**	**18 766**

A-8 INSPECTIONS DE WAGONS DE GRAIN DE L'EST
Campagne agricole 1985-1986

Grain	Montréal		Chatham		Total	
	tonnes	échantillons	tonnes	échantillons	tonnes	échantillons
Maïs	—	—	7 148,550	127	7 148,550	127
Haricots	—	—	45,216	3	45,216	3
Soja	—	—	72,530	4	72,530	4
Lentilles	—	—	21,546	2	21,546	2
TOTAL	**—**	**—**	**7 287,842**	**136**	**7 287,842**	**136**

A-9.1 INSPECTION DE GRAIN DE L'EST DANS LES CARGOS, LES CELLULES FERMIÈRES, LES CAMIONS OU LES ENTREPÔTS
Campagne agricole 1985-1986

Grain	Montréal		Chatham		Total	
	tonnes	échantillons	tonnes	échantillons	tonnes	échantillons
Blé	25 877,600	7	848 757,914	44	874 635,514	51
Orge	—	—	1 124,727	1	1 124,727	1
Avoine	—	—	—	—	—	—
Maïs	1 780,000	2	580 866,913	47	582 646,913	49
Soja	—	—	75 963,254	9	75 963,254	9
Haricots	—	—	616,857	27	616,857	27
Canneberges	—	—	72,576	4	72,576	4
Pois	—	—	—	—	—	—
Lentilles	—	—	—	—	—	—
Moutarde domestique cultivée	—	—	—	—	—	—
TOTAL	**27 657,000**	**9**	**1 507 402,241**	**132**	**1 535 059,841**	**141**

A-9.2 INSPECTION DE GRAIN DE L'OUEST DANS LES CARGOS, LES CELLULES FERMIÈRES, LES CAMIONS OU LES ENTREPÔTS (MONTRÉAL)
Campagne agricole 1985-1986

Grain	Tonnes	Échantillons
Blé	5 019,000	5
Orge	5 152,050	2
Avoine	—	—
Maïs	—	—
Soja	—	—
Tournesol	—	—
Pois	4 784,318	99
Lentilles	4 458,730	213
Moutarde domestique cultivée	—	—
TOTAL	**19 414,098**	**319**

A-10 QUANTITÉ DE GRAINS MANUTENTIONNÉS AUX SILOS TERMINUS
Campagne agricole 1985-1986 (tonnes)

ARRIVAGES	Blé	Blé dur	Orge	Colza	Avoine	Lin	Seigle	Divers[1]
Thunder Bay	8 277 153	1 311 552	1 860 475	156 815	100 775	357 225	3 760	21 280
Vancouver	6 819 903	151 361	1 964 628	1 424 662	2 796	223 028	195 087	4 154
Prince Rupert	1 133 798	—	326 301	—	—	—	17 646	—
Churchill	222 787	—	219 241	—	—	—	—	—
Terminus intérieurs	29 946	1 366	3 291	164 343	1 663	42 216	1 159	35 120
TOTAL	**16 483 587**	**1 464 279**	**4 373 936**	**1 745 820**	**105 234**	**622 469**	**217 652**	**60 554**
EXPÉDITIONS								
Thunder Bay	8 437 615	1 284 458	1 799 381	152 050	92 177	323 431	17 159	21 132
Vancouver	6 799 292	165 068	1 967 344	1 417 472	2 695	220 138	191 875	4 048
Prince Rupert	1 098 881	—	281 994	2 269	—	—	17 616	—
Churchill	236 033	—	155 635	—	—	—	—	—
Terminus intérieurs	5 007	258	9 643	63 577	3 125	23 343	1 463	32 165
TOTAL	**16 576 828**	**1 449 784**	**4 213 997**	**1 635 368**	**97 997**	**566 912**	**228 113**	**57 345**

[1] "Divers" ne comprend pas les criblures, les criblures granulées, le malt d'orge et les produits manufacturés.

A-11 TARIFS MAXIMUMS
Campagne agricole 1985-1986

	– en dollars par tonne –					
Silos de collecte	**Blé**	**Orge**	**Colza**	**Avoine**	**Lin**	**Seigle**
Élévation[1]	8,53	10,58	13,65	13,99	13,42	8,96
Entreposage	0,026	0,032	0,031	0,043	0,031	0,027
Silos terminus						
Élévation[2]	5,01	6,21	8,02	8,22	7,88	5,26
Entreposage (par jour)[2]	0,035	0,043	0,042	0,057	0,041	0,037
Nettoyage pour enlever les impuretés[3]	2,63	3,26	4,21	4,31	4,14	2,76

[1]Les frais d'élévation et d'entreposage sont calculés en fonction du poids net du grain.
[2]Les frais d'élévation et d'entreposage (silos terminus) sont calculés en fonction du poids net du grain.
[3]Les frais de nettoyage sont calculés en fonction du poids brut reconnu du grain.

A-11 TARIFS MAXIMUMS
Campagne agricole 1985-1986 (Fin)

Silos de transbordement	Blé	Orge	Colza	Avoine	Lin	Seigle
			– en dollars par tonne –			
Élévation[1]						
Des navires:						
— aux navires	3,81	4,72	6,10	6,25	5,99	4,00
— aux wagons ferroviaires	4,82	5,98	7,71	7,90	7,58	5,06
— aux camions	5,45	6,76	8,72	8,94	8,57	5,72
Des wagons ferroviaires:						
— aux navires	4,82	5,98	7,71	7,90	7,58	5,06
— aux wagons ferroviaires	5,82	7,22	9,31	9,54	9,16	6,11
— aux camions	6,45	8,00	10,32	10,58	10,15	6,77
Des camions:						
— aux navires	5,45	6,76	8,72	8,94	8,57	5,72
— aux wagons ferroviaires	6,45	8,00	10,32	10,58	10,15	6,77
— aux camions	7,08	8,78	11,33	11,61	11,14	7,43
Entreposage (par jour)[2]	0,035	0,043	0,042	0,057	0,041	0,037

[1]Les frais d'élévation (silos de transbordement) sont calculés en fonction du poids du grain livré au silo.
[2]Les frais d'entreposage sont calculés en fonction du poids du grain après séchage.

A-12 CARGAISONS LIVRÉES AUX SILOS OU DESTINÉES À L'EXPORTATION, ÉCHANTILLONNÉES ET INSPECTÉES: DIVISION DE L'EST
Campagne agricole 1985-1986 (tonnes)

Poste	Grain de l'Est livré aux silos	Grain de l'Est exporté	Grain de l'Ouest livré aux silos	Grain de l'Ouest exporté	TOTAL
Montréal	—	6 364,657	—	1 567 006,484	1 573 371,141
Sorel	—	115 439,402	—	550 171,907	665 611,309
Trois-Rivières	—	104 885,000	—	421 244,345	526 129,345
Québec	—	—	—	2 473 672,497	2 473 672,497
Baie-Comeau	—	—	—	2 193 637,334	2 193 637,334
Port-Cartier	—	45 465,615	—	1 617 312,135	1 662 777,750
Saint-Jean (N.-B.)	—	123 475,259	—	203 523,561	326 998,820
Prescott	25 596,235	—	—	—	25 596,235
Kingston	—	—	—	—	—
Sarnia	—	112 158,680	—	—	112 158,680
Windsor	—	50 007,998	—	—	50 007,998
Port Colborne	—	—	—	—	—
Goderich	—	48 546,065	—	—	48 546,065
Halifax	22 451,847	—	—	286 107,372	308 559,219
TOTAL	**48 048,082**	**606 342,676**	**—**	**9 312 675,635**	**9 967 066,393**

A-13 PESÉES OFFICIELLES
Campagne agricole 1985-1986

	Navires lacustres chargés	Navires hauturiers chargés	Navires déchargés	Wagons déchargés	Wagons chargés	Camions déchargés	Camions chargés	Total
Région du Pacifique	—	480	—	161 381	64	—	2 282	164 206
Région des Prairies	—	13	—	8 472	1 782	12 000	1 751	24 018
Thunder Bay	513	44	—	143 288	12 490	275	162	156 772
Région de l'Est	—	443	71	9 646	—	—	—	10 160
TOTAL	**513**	**979**	**71**	**322 787**	**14 336**	**12 275**	**4 195**	**355 156**

A-14 WAGONS PESÉS ET RAPPORTS SPÉCIAUX ÉMIS: DIVISION DE L'OUEST
Campagnes agricoles 1985-1986 et 1984-1985

	1985-86	1984-85
Wagons pesés à l'arrivée	313 141	353 075
Wagons pesés au départ	14 336	8 305
Nombre de rapports spéciaux émis[1]	2 688	3 893

[1]Se rapportent aux cas de wagons qui ont subi des fuites de grain, qui sont sans sceaux ou qui portent des plombs défecteux.

A-15 DÉFICIT MOYEN AU DÉCHARGEMENT DE CARGAISONS DE THUNDER BAY JUSQU'AUX SILOS DE TRANSBORDEMENT AGRÉÉS
Campagne agricole 1985-1986

Denrée	Expéditions (tonnes)	Pourcentage de déficit	
		1985-86	1984-85
Blé	7 480 446	0,05	0,05
Blé dur	1 127 572	0,03	0,05
Avoine	39 662	0,12	0,08
Orge	1 430 523	0,02	0,05
Seigle	1 600	0,27	0,08
Lin	8 819	0,27	0,42
Colza	37 173	0,21	0,18
Criblures	37 043	0,09	0,08

A-16 GRAINS GOURDS ET HUMIDES SÉCHÉS AUX SILOS TERMINUS
Campagne agricole 1985-1986 (tonnes)

	Gourd	Humide	Gourd et humide	Séchage naturel	Total
	— séchage à l'air chaud —				
CÔTE DU PACIFIQUE					
Blé	971 652	21 457	993 109	209 862	1 202 971
Blé dur	10 900	67	10 967	9 574	20 541
Avoine	—	—	—	263	263
Orge	355 968	28 131	384 099	22 993	407 092
Seigle	—	—	—	3 633	3 633
Lin	—	—	—	10 732	10 732
Colza	—	63	63	7 961	8 024
TOTAL	**1 338 520**	**49 718**	**1 388 238**	**265 018**	**1 653 256**
THUNDER BAY					
Blé	1 905 381	167 966	2 073 347	168 872	2 242 219
Blé dur	229 037	11 630	240 667	21 213	261 880
Avoine	10 391	300	10 691	2 746	13 437
Orge	256 017	23 851	279 868	74 424	354 292
Seigle	—	—	—	—	—
Lin	16 936	397	17 333	18 822	36 155
Colza	—	—	—	1 636	1 636
TOTAL	**2 417 762**	**204 144**	**2 621 906**	**287 713**	**2 909 619**
TERMINUS INTÉRIEURS					
Blé	6 195	3 159	9 354	393	9 747
Blé dur	132	288	420	206	626
Avoine	—	—	—	—	—
Orge	304	217	521	38	559
Seigle	24	—	24	23	47
Lin	7 226	4 363	11 589	5 949	17 538
Colza	28 103	24 949	53 052	7 154	60 206
Moutarde	340	1 904	2 244	729	2 973
TOTAL	**42 324**	**34 880**	**77 204**	**14 492**	**91 696**
CHURCHILL					
Blé	—	—	—	606	606
TOTAL — TOUS LES POSTES	**3 798 606**	**288 742**	**4 087 348**	**567 829**	**4 655 177**

A-17 APPELS RELATIFS AUX INSPECTIONS OFFICIELLES
Campagne agricole 1985-1986

	Inspections	Pourcentage
Total des appels relatifs aux inspections	**955**	
Grade maintenu	819	85,8%
Grade rehaussé	133	13,9%
Grade abaissé	3	0,3%
TOTAL	**955**	**100,0%**

A-18 EXPÉDITIONS DE WAGONS DE CÉRÉALICULTEURS: PAR PROVINCE ET PAR GRAIN
Campagne agricole 1985-1986

Grain		Manitoba	Saskatchewan	Alberta et C.-B.	Total	% du total des wagons
Blé	CCB[1]	643	267	144	1 054	23,5
	FHC[2]	140	7	5	152	3,4
Blé dur	CCB[1]	163	9	0	172	3,8
Avoine	CCB[1]	9	0	3	12	0,3
	FHC[2]	6	1	0	7	0,2
Orge	CCB[1]	308	171	150	629	14,0
	FHC[2]	80	46	25	151	3,4
Seigle		39	2	1	42	0,9
Lin		366	172	8	546	12,2
Colza		429	445	840	1 714	38,3
TOTAL		**2 183**	**1 120**	**1 176**	**4 479**	**100,0**
% du total		**48,7**	**25,0**	**26,3**	**100,0**	
1985-1986 (%)		**51,7**	**18,4**	**29,9**	**100,0**	

[1]grains de la Commission canadienne du blé
[2]grains fourragers hors-Commission

A-19 INSPECTIONS DES ÉCHANTILLONS DE PROGRAMMES SUPPLÉMENTAIRES
Campagne agricole 1985-1986

Lieu	Assurance-récolte	Sous contrat pour la C.C.B.	Provenant de l'enquête sur la nouvelle récolte
	— nombre d'échantillons —		
Winnipeg	4 570	—	14 939
Calgary	27	—	—
Lethbridge	793	—	—
TOTAL	**5 390**	**—**	**14 939**

ANNEXE B

LISTE DES PUBLICATIONS DISPONIBLES EN 1986

Titre	Parution
Enquêtes sur la nouvelle récolte:	
*Quality of Canadian Soybean Crop	Annuelle
Qualité du blé au Canada	Annuelle
Oléagineux de l'Ouest canadien, Bulletin de récolte	Annuelle
Exportations:	
Exportations de grain canadian	Annuelle
Exportations de grain canadien et de farine de blé	Mensuelle
Qualité des grains canadiens exportés:	
Blé roux de printemps	Trimestrielle
Blé dur ambré	Semestrielle
* Rapeseed and Flaxseed Cargoes	Annuelle
Autres:	
Commission canadienne des grains (brochure)	
Description des grades officiels de grain canadien	
Disponibilités et écoulement	Annuelle
L'agréage du blé dans l'Ouest du Canada	
Laboratoire de recherches sur les grains (brochure)	
Le céréaliculteur, le silo de collecte et la Commission canadienne des grains	
Le guide officiel d'agréage des grains du Canada	
Le système canadien de séparation des protéines	
Livraisons aux élévateurs primaires de l'Ouest	Annuelle
Manuel d'agréage des grains:	
de l'Est canadian	Annuelle
de l'Ouest canadien	Annuelle
*Map of western Canada showing protein content of all grades of red spring wheat	Annuelle
Parasites des grains entreposés	
*Producer Car Information Pamphlet	Annuelle
Rapport annuel de la Commission canadienne des grains	Annuelle
Rapport annuel du Laboratoire de recherches sur les grains	Annuelle
Règlement sur les grains du Canada	Annuelle
Séchage du blé de meunerie à la ferme	
Services aux producteurs de céréales et d'oléagineux	
Silos à grain du Canada	Annuelle
Sommaire des exigences pour la délivrance des permis	
Statistiques hebdomadaires des grains	Hebdomadaire
Laboratoire de recherches sur les grains:	
Publications périodiques et rapports sur les recherches	

*publication disponible en anglais seulement

Remarque: Une liste détaillée des publications disponibles sera fournie sur demande. Certaines publications sont gratuites.

ANNEXE C

RECETTES ET DÉPENSES

C-1 BILAN DES RECETTES ET DÉPENSES au 31 mars 1986 (en milliers de dollars)

SOURCES	Direction et administration	Inspection	Pesée	Économie et statistique	Laboratoire de recherches	Total de l'année en cours	Total de l'année précédente
Recettes (Annexe C2)	24	19 355	10 540	2 792	2	32 713	35 054
Dépenses: (Annexe C3)							
Frais d'exploitation et frais d'entretien	2 390	16 467	8 217	3 787	5 391	36 252	37 375
Capital	74	941	37	1 235	504	2 791	894
Contributions	—	—	—	—	3	3	108
Total des dépenses	**2 464**	**17 408**	**8 254**	**5 022**	**5 898**	**39 046**	**38 377**
Frais d'exploitation (Déficit)	**(2 440)**	**1 947**	**2 286**	**(2 230)**	**(5 896)**	**(6 333)**	**(3 323)**

C-2 BILAN DES RECETTES: PAR SOURCES ET DIVISIONS au 31 mars 1986 (en milliers de dollars)

SOURCES	Direction et administration	Inspection	Pesée	Économie et statistique	Laboratoire de recherches	Total de l'année en cours	Total de l'année précédente
Droits de service:							
Inspection	—	19 308	—	—	—	19 308	20 421
Pesée	—	—	10 533	—	—	10 533	11 341
Documentation	—	—	—	2 639	—	2 639	3 022
Autres	6	—	—	—	1	7	18
Ventes de grain:							
Échantillons	—	38	—	—	—	38	45
Publications	—	1	—	25	—	26	—
Permis	—	—	—	120	—	120	84
Divers	18	8	7	8	1	42	123
Total de l'année en cours	**24**	**19 355**	**10 540**	**2 792**	**2**	**32 713**	
Total de l'année précédente	**45**	**20 495**	**11 407**	**3 106**	**1**		**35 054**

C-3 BILAN DES DÉPENSES: PAR SOURCES ET DIVISIONS au 31 mars 1986 (en milliers de dollars)

SOURCES	Direction et administration	Inspection	Pesée	Économie et statistique	Laboratoire de recherches	Total de l'année en cours	Total de l'année précédente
Frais d'exploitation et frais d'entretien:							
Traitement et salaires	1 579	11 959	6 039	2 353	3 191	25 121	26 885
Indemnités aux employés[1]	229	2 769	1 497	508	624	5 627	5 378
Déplacements et réinstallations	90	529	514	67	114	1 314	1 122
Timbres, fret et transport	82	204	4	13	40	343	312
Communications	106	76	32	76	31	321	351
Publicité	1	—	—	5	—	6	8
Publications	37	33	1	57	34	162	169
Serv. prof. et particuliers	29	58	14	65	85	251	183
Services de comptabilité[1]	1	8	4	3	3	19	27
Location:							
Immeuble	170	615	81	326	865	2 057	1 970
Équipement et ordinateur	10	28	7	132	5	182	145
Réparations et entretien:							
Immeuble	1	3	—	1	4	9	29
Équipement et ordinateur	5	15	11	128	59	218	221
Impression et papeterie	44	46	7	40	56	193	142
Matériel et fournitures	6	121	6	13	280	426	426
Autres dépenses	—	3	—	—	—	3	7
Total des frais (exploitation et entretien)	**2 390**	**16 467**	**8 217**	**3 787**	**5 391**	**36 252**	**37 375**
Capital:							
Rénovation des immeubles	—	120	5	45	7	177	—
Équipement:							
Scientifique et technique	—	561	—	—	308	869	375
Bureau	56	9	21	20	16	122	61
Ordinateurs	4	100	11	1 168	23	1 306	205
Autre équipement	14	151	—	2	150	317	253
Total en capital	**74**	**941**	**37**	**1 235**	**504**	**2 791**	**894**
Contributions:							
Affiliations					3	3	4
Installations d'équipement automatisé							104
Total des contributions					**3**	**3**	**108**
Total des dépenses de l'année en cours	**2 464**	**17 408**	**8 254**	**5 022**	**5 898**	**39 046**	
Total des dépenses de l'année précédente	**2 273**	**17 812**	**9 036**	**3 834**	**5 422**		**38 377**

[1]y compris les déboursés versés directement et les services gratuits fournis par d'autres ministères.

C-4 BILAN DES DÉPENSES: PAR LIEUX ET DIVISIONS au 31 mars 1986 (en milliers de dollars)

LIEU	Direction et administration	Inspection	Pesée	Économie et statistique	Laboratoire de recherches	Total de l'année en cours	Total de l'année précédente
Vancouver	—	4 133	2 442	886	—	7 461	6 653
Prince Rupert	—	353	199	—	—	552	691
Lethbridge	—	195	—	—	—	195	194
Calgary	86	238	—	—	—	324	433
Edmonton	—	—	—	—	—	—	89
Saskatoon	87	287	100	—	—	474	453
Moose Jaw	—	255	122	—	—	377	266
Regina	92	—	—	—	—	92	69
Churchill	—	45	98	—	—	143	147
Winnipeg	2 086	2 804	903	2 809	5 898	14 500	13 472
Thunder Bay	—	6 666	3 263	904	—	10 833	11 622
Toronto	—	—	—	—	—	—	83
Chatham	—	994	—	—	—	994	957
Harrow	56	—	—	—	—	56	55
Montréal	—	853	1 090	423	—	2 366	2 517
Baie-Comeau	—	156	1	—	—	157	129
Sorel	—	60	—	—	—	60	91
Port-Cartier	—	153	—	—	—	153	164
Québec	—	177	10	—	—	187	197
Sherbrooke	57	—	—	—	—	57	55
Trois-Rivières	—	39	3	—	—	42	40
Saint-Jean (N.-B.)	—	—	9	—	—	9	—
Halifax	—	—	14	—	—	14	—
Total de l'année en cours	**2 464**	**17 408**	**8 254**	**5 022**	**5 898**	**39 046**	
Total de l'année précédente	**2 273**	**17 812**	**9 036**	**3 834**	**5 422**		**38 377**

C-5 BILAN DES RECETTES: PAR LIEUX ET DIVISIONS au 31 mars 1986 (en milliers de dollars)

LIEU	Direction et administration	Inspection	Pesée	Économie et statistique	Laboratoire de recherches	Total de l'année en cours	Total de l'année précédente
Vancouver	—	5 961	3 398	1 124	—	10 483	11 952
Prince Rupert	—	694	395	—	—	1 089	1 299
Lethbridge	—	55	—	—	—	55	61
Calgary	—	108	—	—	—	108	145
Edmonton	—	—	—	—	—	—	26
Saskatoon	—	130	43	—	—	173	143
Moose Jaw	—	130	54	—	—	184	97
Churchill	—	260	153	—	—	413	468
Winnipeg	24	262	2	1 546	2	1 836	2 130
Thunder Bay	—	8 185	4 547	17	—	12 749	17 384
Toronto	—	—	—	—	—	—	2
Chatham	—	691	—	—	—	691	622
Montréal	—	684	444	105	—	1 233	641
Baie-Comeau	—	652	438	—	—	1 090	22
Sorel	—	200	115	—	—	315	5
Port-Cartier	—	572	367	—	—	939	20
Québec	—	605	371	—	—	976	30
Trois-Rivières	—	166	102	—	—	268	7
Saint-Jean (N.-B.)	—	—	74	—	—	74	—
Halifax	—	—	37	—	—	37	—
Total de l'année en cours	**24**	**19 355**	**10 540**	**2 792**	**2**	**32 713**	
Total de l'année précédente	**45**	**20 495**	**11 407**	**3 106**	**1**		**35 054**

ANNEXE D
ORGANIGRAMME

Personnel au 31 juillet 1986

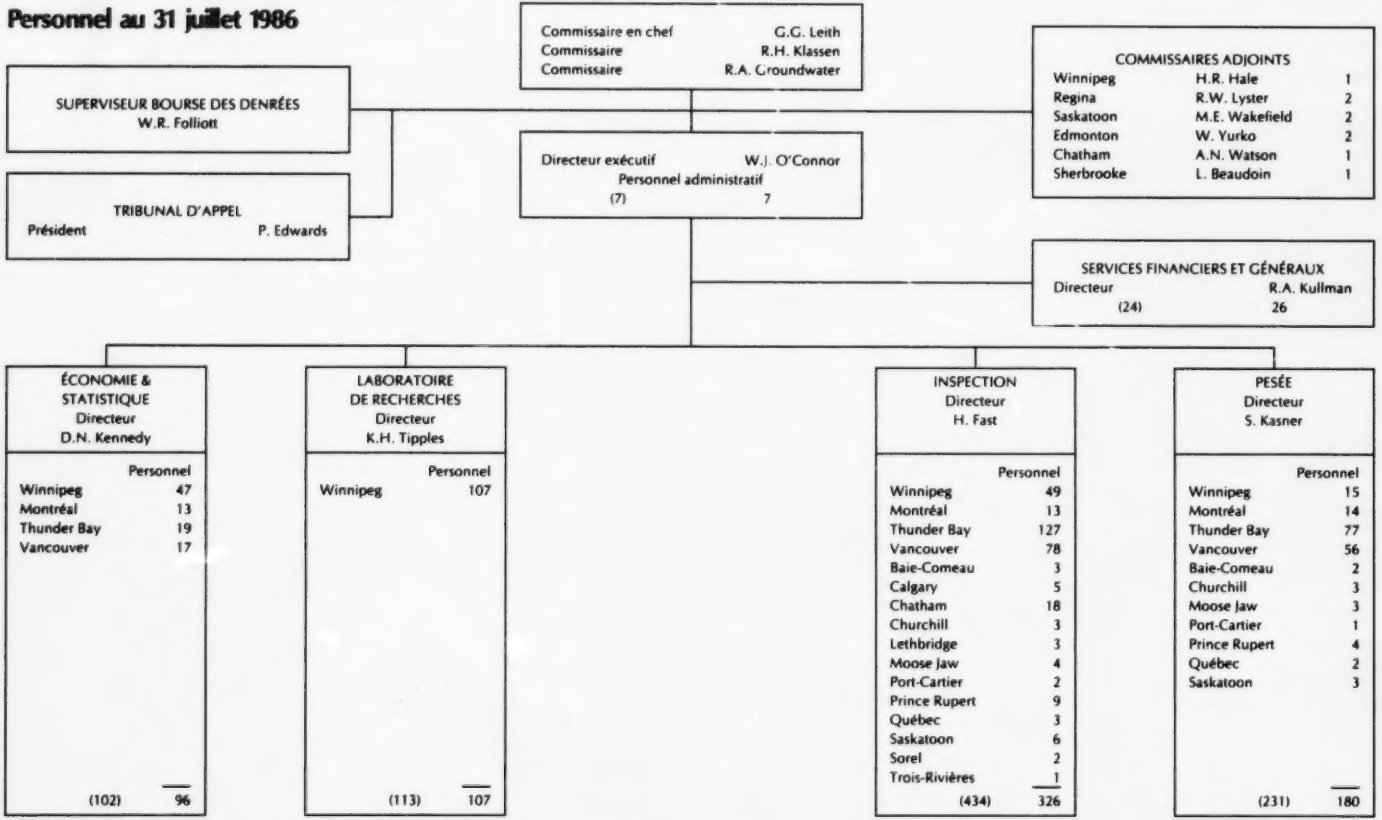

Comprend le personnel à plein temps, occasionnel, saisonnier et à temps partiel. Les chiffres entre parenthèses représentent les années-personnes autorisées.